



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-INT-414

Déposé le : 05.11.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Automobilistes - La poule aux œufs d'or ?

Texte déposé

Récemment un article paru dans la presse romande faisait un bilan des émoluments et taxes perçus par les administrations cantonales ou communales. Il y faisait mention que le service des automobiles se distinguait avec des recettes largement supérieures aux coûts. L'indice suisse atteint les 122 % soit un chiffre largement supérieur au seuil d'équilibre entre charges et revenus.

De ce fait et afin d'éviter que les automobilistes ne soient toujours et sans cesse obligés de passer à la caisse, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Quel est le taux de couverture pour la SAN au niveau de notre canton ?
- 2) Si les rentrées sont supérieures aux coûts, cela sera-t-il corrigé à l'avenir ?
- 3) Y a-t-il eu des rentrées « exceptionnelles et non pérennes » qui expliqueraient un taux supérieur à 100%, si oui lesquelles ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Weissert Cédric

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch